

25 avril 2000

00.331

Question Willy Haag

Accords bilatéraux: libre circulation des personnes, travaux, services et "dumping" salarial

Les accords seront très probablement acceptés par le peuple suisse le 21 mai prochain.

Canton frontalier par excellence, Neuchâtel est plus exposé par cette prochaine ouverture que bien d'autres cantons.

Le Conseil d'Etat peut-il rassurer le Grand Conseil et nous dire si le canton est déjà équipé de toutes les mesures légales destinées à prévenir et surveiller le "dumping" salarial préjudiciable autant pour les entreprises neuchâteloises que pour leurs employés?